

deuxième degré option Badminton

RNCP2500 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	BEES — Brevet d'état d'éducateur sportif
Code(s) NSF	335
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé des sports et de la jeunesse

<http://www.jeunesse-sports.gouv.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'éducateur sportif deuxième degré de badminton exerce en autonomie son activité d'encadrement, en utilisant le support technique badminton dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique, technique et logistique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité pleine et entière, au plan financier et politique, du projet de la structure.

1- Il encadre des pratiquants confirmés et des cadres :

Il accompagne et manage les joueurs lors des compétitions.

Il accueille, manage, perfectionne et entraîne une équipe en nationale.

2- Il encadre des activités complexes d'entraînement et de formation :

Il prépare des joueurs, une équipe aux compétitions.

Il forme les cadres sportifs fédéraux et évalue les candidats aux diplômes fédéraux.

Il forme les candidats au Brevet d'Etat d'Educateur Sportif 1er degré et aux autres diplômes d'Etat intégrant l'activité badminton.

3- Il conçoit le projet de la structure et la dirige :

Il assure la direction technique d'une structure sportive.

Il encadre l'équipe technique du club de badminton.

Il peut gérer le fonctionnement administratif et sportif d'un Pôle Espoirs ou d'un Pôle France.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Capacités et compétences attestées :

1

Entraîner un groupe de joueurs confirmés en proposant des situations pédagogiques et de jeux adaptés, dans le cadre de la réglementation en vigueur.

2

Optimiser la performance des joueurs, d'une équipe.

Appliquer les principes techniques, tactiques du badminton de haut niveau dans les cinq disciplines : simple messieurs, simple dames, double messieurs, double dames, double mixte.

Elaborer des contenus techniques d'entraînement.

Concevoir la planification d'un entraînement en s'appuyant sur les spécificités des joueurs et de l'équipe, au plan collectif et individuel, en fonction des contraintes sportives : calendriers fédéraux national et international, disponibilité des infrastructures, disponibilité des athlètes, objectifs sportifs du joueur ou de l'équipe.

Concevoir, conduire et évaluer des séances individuelles ou collectives, des cycles de perfectionnement et d'entraînement adaptés aux potentiels et capacités des joueurs, de l'équipe.

Perfectionner les ressources tactiques, techniques, physiques et stratégiques des joueurs et du collectif.

Intégrer dans son intervention les méthodes de perfectionnement et d'entraînement spécifiques au badminton.

Expliciter les gestes techniques du badminton : relâchement, travail de jambe, raccourci du geste, équilibre sur les frappes, etc.

Utiliser les techniques et procédures d'ingénierie de formation.

Organiser des sessions de formations fédérales.

Concevoir, conduire et évaluer un projet de formation de cadres sportifs de badminton.

Intégrer dans son intervention l'organisation et la réglementation administratives et sportives, nationales et internationales du badminton.

Utiliser les termes techniques usuels liés à la pratique et à l'arbitrage du badminton en langue anglaise.

3

Contribuer à la conception, l'organisation et la mise en oeuvre de projets dans les structures fédérales ou extra fédérales.

Coordonner l'activité de l'équipe technique du club de badminton, l'équipe technique départementale ou régionale.

Intégrer, dans son action, les normes et les contraintes applicables aux équipements individuels ou collectifs de badminton.

Conseiller les institutions d'état et des collectivités territoriales, dans le cadre d'une manifestation ou de la construction d'un équipement.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'éducateur sportif exerce son activité dans le cadre de structures privées relevant du secteur associatif ou marchand, dans le cadre de la fonction publique territoriale ou d'Etat ou au titre de travailleur indépendant. Il peut être amené à travailler auprès de plusieurs employeurs.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Entraîneur éducateur sportif ou enseignant ou entraîneur de badminton. Conseiller territorial des APS (sur concours). Professeur de sport (sur concours).

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'activité de l'éducateur sportif est soumise à l'application de l'article L 363-1 du code de l'éducation qui prévoit la possession de certifications spécifiques parmi lesquelles figure le BEES.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Partie commune : - le directeur régional de la Jeunesse et des Sports ou son représentant, membre de l'un des corps de l'inspection de la Jeunesse et des Sports, ou directeur départemental de la Jeunesse et des Sports, ou directeur d'un établissement public d'enseignement relevant du ministère chargé des Sports, président ;

- le président du comité régional olympique et sportif (CROS) ou son représentant ;
- un ou plusieurs membres des corps de l'inspection de la Jeunesse et des Sports ;
- un ou plusieurs cadres techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des Sports ;
- une ou plusieurs personnalités qualifiées.

Partie spécifique :

- le directeur régional de la Jeunesse et des Sports ou le membre d'un des corps de l'inspection de la Jeunesse et des Sports chargé par le ministère de la coordination nationale de l'option sportive, ou son représentant, président ;
- un représentant de la(des) fédération(s) sportive(s) concernée(s) par l'option badminton, titulaire(s) de la délégation instituée à l'article 17 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée, ou son représentant ;
- le directeur technique national de la fédération sportive concernée par l'option badminton, fédération titulaire de la délégation instituée à l'article 17 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée, ou son représentant ;
- un ou plusieurs cadres techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des Sports ;
- une ou plusieurs personnalités qualifiées, un ou plusieurs représentants d'une organisation de professionnels de l'enseignement dans l'option badminton.

Tout jury est composé d'au moins un quart de représentants qualifiés des professions, pour moitié employeurs et pour moitié salariés.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Idem

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Ministère des Sports Onisep

Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ)

CARIF

<http://www.sports.gouv.fr/index/metiers-et-formations/reglementation/la-reglementation-des-diplomes/>

<http://www.intercarif.com>

<http://www.cidj.com>

<http://www.onisep.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/2500/>